

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Le Mardi 30 mai 2023 sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Alexandre Roy, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19h02 à l'Hôtel de ville. Monsieur le Maire Adam Rousseau et Monsieur le Conseiller René Lapierre ont motivé leur absence.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Michel Frappier

La directrice générale greffière-trésorière: Jacynthe Bourget

Le maire suppléant ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant, Alexandre Roy, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire suppléant, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ré-ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Adjudication de contrat – ponceau transversal sur le chemin de la Rivière;
- 5.0 Convention d'aide – programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);
- 6.0 Embauche d'un journalier opérateur temporaire;
- 7.0 Embauche d'un inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics;
- 8.0 Affaires nouvelles;
- 9.0 Période de questions (15 minutes);
- 10.0 Levée de la séance;
- 11.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

160-05.2023 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 4 POUR

161-05.2023 4.0 ADJUDICATION DE CONTRAT – PONCEAU TRANSVERSAL SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 142-05.2023, la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau transversal TTOG 750 mm situé sur le chemin de la Rivière Sud;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11 h 30 le 25 mai 2023, à savoir :

Excavation J. Noel Francoeur	113 943,67\$ incluant les taxes
Excavation A.R. Valois	84 190,05\$ incluant les taxes
9181-3212 Québec Inc	79 988,11\$ incluant les taxes
Excavation M. Toulouse	80 482,50\$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère conforme selon la recommandation de la firme d'ingénieurs EXP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise 9181-3212 Québec Inc, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour le remplacement d'un ponceau transversal TTOG 750 mm situé sur le chemin de la Rivière Sud et à la soumission déposée au montant de 79 988,11\$ incluant les taxes (coût net de 73 039,81\$);

QUE cette dépense soit assumée en partie par la réserve « Chemins à double vocation » pour un montant de 50 190,52\$ (coût net);

ET QUE le solde de 22 849,29\$ (coût net) soit assumé par la réserve « Carrières Sablières ».

ADOPTION : 4 POUR

162-05.2023 5.0 CONVENTION D'AIDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance de la correspondance du 09 mai 2023 de la directrice des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport par intérim annonçant une aide financière maximale de 825 195\$ du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le réaménagement du parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance de la convention d'aide financière et l'approuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre responsable du Sport, du loisir et du plein air.

ADOPTION : 4 POUR

163-05.2023 6.0 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le congé sans solde d'un an du chef d'équipe aux travaux publics, Monsieur Matthieu Corriveau depuis le 29 août 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ce poste pendant la période d'absence ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Patrick Lescault a obtenu un poste de journalier opérateur permanent ;

CONSIDÉRANT la période d'affichage complétée ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur François Ferland au titre de journalier opérateur temporaire selon les conditions de la convention collective en vigueur;

ET QUE cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 4 POUR

164-05.2023 7.0 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT ET AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 125-04.2023 ;

CONSIDÉRANT l'absence de l'inspectrice en bâtiment, en environnement et aux travaux publics pour raison de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de procéder à l'embauche d'un deuxième inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics à raison de quinze (15) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Frédérick Bernier à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de Monsieur Frédérick Bernier aux conditions établies, à savoir minimalement quinze (15) heures par semaine à compter du 06 juin 2023;

DE nommer Monsieur Bernier à titre d'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics, de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des

certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, inspecteur des cours d'eau municipaux, responsable du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (LRM Q2-r.22), responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux souterraines (LRM Q2-r.35.2), conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la L.C.M et personne responsable de la répression des mauvaises herbes.

ET QUE cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 4 POUR

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

165-05.2023 10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h12.

ADOPTION : 4 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Alexandre Roy, maire suppléant, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Alexandre Roy, maire suppléant

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière -
trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 31 mai 2023

A une séance ajournée du 30 mai 2023 et à laquelle sont présents le maire suppléant, Monsieur Alexandre Roy, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy et Michel Frappier.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière est présente.

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget,
Directrice générale greffière-trésorière